



HAL
open science

L'Archipel des Kerguelen (la protection de la nature dans les territoires des Terres Australes et Antarctiques Françaises)

Michel Pascal

► **To cite this version:**

Michel Pascal. L'Archipel des Kerguelen (la protection de la nature dans les territoires des Terres Australes et Antarctiques Françaises). *Le Courrier de la Nature*, 1980, 69, pp.26-33. hal-02197024

HAL Id: hal-02197024

<https://hal.science/hal-02197024v1>

Submitted on 29 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Photo Michel Pascal

L'ARCHIPEL DES KERGUELEN

par
**Michel
PASCAL**

Laboratoire
de la faune sauvage
et de cynégétique
(I.N.R.A.)

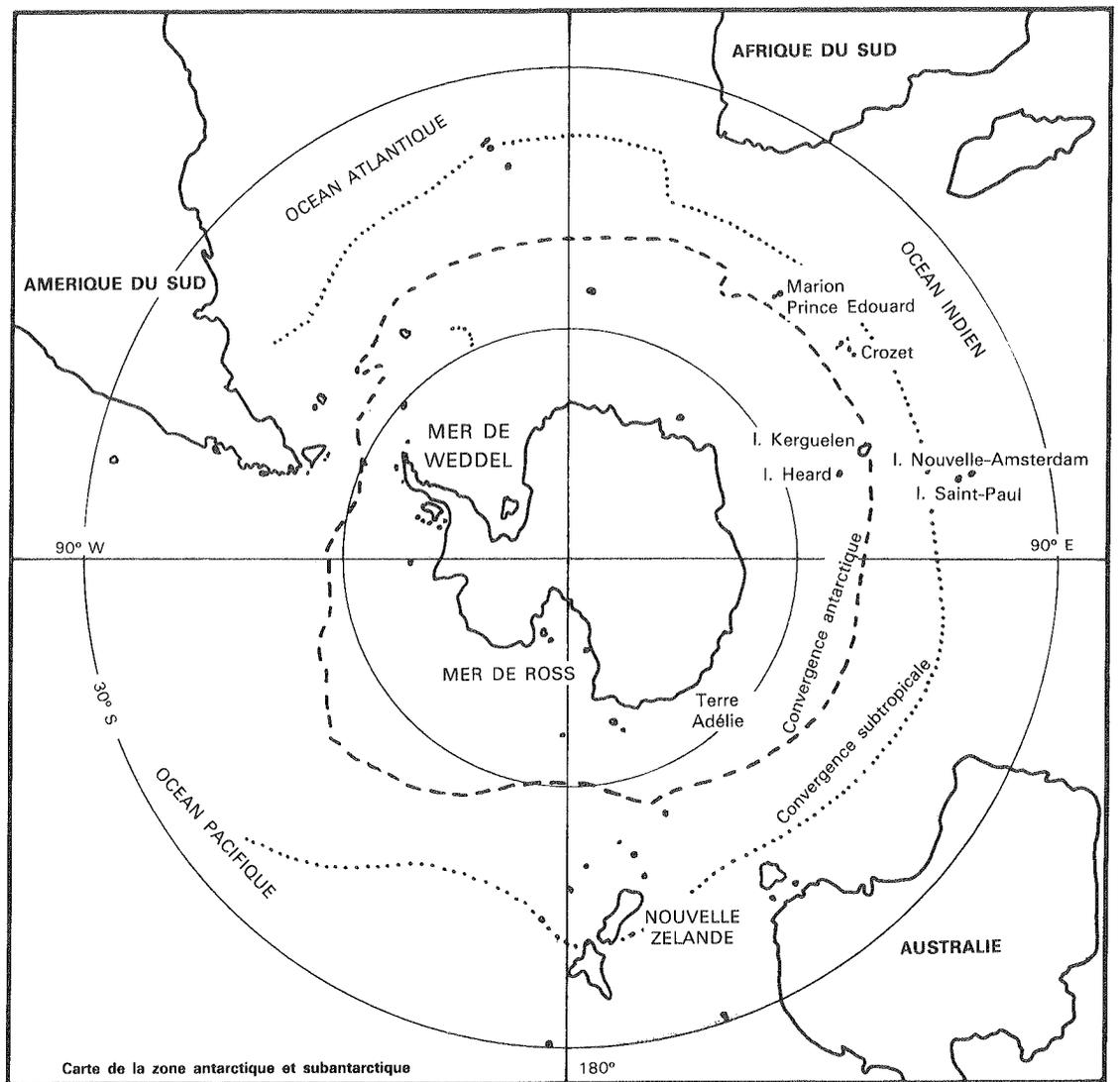
Pendant près d'un demi-siècle l'Antarctique et le Subantarctique n'ont apparemment suscité l'intérêt que d'une poignée de chercheurs de la communauté scientifique internationale. En effet, si l'on excepte la pêche baleinière, ces vastes espaces n'ont guère attiré l'attention des économistes et des exploitants des ressources naturelles. Protégées jusqu'à présent par des conditions climatiques rigoureuses, ces contrées polarisent actuellement l'attention des responsables de bien des secteurs de l'industrie, du fait de l'évolution de la technologie. L'orientation des préoccupations de nombreuses instances internationales en témoigne : Conférence internationale sur le droit de la mer, Conférence sur l'exploitation des ressources biologiques de l'Antarctique, Conférence internationale baleinière...

Quelques nations à l'avance technologique importante tentent, ou vont tenter, une exploitation intensive des ressources biologiques de l'Antarctique et du Subantarctique et ceci très souvent sans tenir compte de certaines réalités biologiques. La négligence de ces réalités risque de ternir l'image que l'on se fait et l'espoir que l'on fonde sur ce nouvel « Eldorado » aux richesses supposées immenses et à l'équilibre écologique déjà reconnu précaire. Si le moindre souci de conservation des espèces endogènes guide l'exploitation des ressources biologiques

de ces contrées, cette exploitation devra être précédée, plus encore que dans tout autre milieu, par l'étude approfondie des mécanismes qui régissent la dynamique des populations, une gestion saine des stocks faunistiques et botaniques (ce qui signifie en particulier la connaissance de l'importance de ces stocks et leur vitesse de reconstitution) et enfin la connaissance des inter-relations qui existent entre les différentes espèces.

Le statut des espèces inféodées au continent antarctique a été fixé par le traité de l'Antarctique qui protège intégralement le milieu continental depuis 1956. Cependant, les nations gardent un droit souverain sur leurs possessions subantarctiques. Il est vrai que, petit à petit, les textes protectionnistes en vigueur sur le continent ont été étendus par chaque nation souveraine à ses possessions subantarctiques. Cependant, d'une part il ne s'agit pas là d'une règle générale ; d'autre part, la volonté du législateur n'a pas toujours été suivie d'effets. Le non respect de certains principes fort simples a conduit à des situations telles qu'elles paraissent actuellement irréversibles et que certains milieux ou espèces se trouvent menacés à plus ou moins longue échéance. C'est ainsi qu'il peut paraître paradoxal, incongru, voire inconvenant de parler de protection de la nature dans des territoires aussi petits, aussi isolés et aussi peu an-

*Manchots Papous
à la pointe
Suzanne.*



thropisés que ceux des Terres Australes et Antarctiques Françaises. En exposant les problèmes propres à l'archipel des Kerguelen j'aimerais démontrer que ce ne sont pas là de vains et faux problèmes comme l'estiment certains et que, contrairement à ce que pensent d'autres, il est encore possible de réaliser une protection efficace de cette faune indigène, fort originale par bien des aspects.

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises regroupent en plus du territoire Antarctique de la Terre Adélie trois archipels : Kerguelen (49° S. ; 70° E.), Crozet (46° S. ; 51° E.), Nouvelle Amsterdam et Saint Paul (38° S. ; 77° E.), regroupés administrativement sous le nom de T.A.A.F. territoires dépendant du secrétariat d'Etat aux Territoires d'Outre-Mer et Départements d'Outre-Mer (T.O.M.-D.O.M.). Chacun de ces groupes d'îles reçoit depuis une

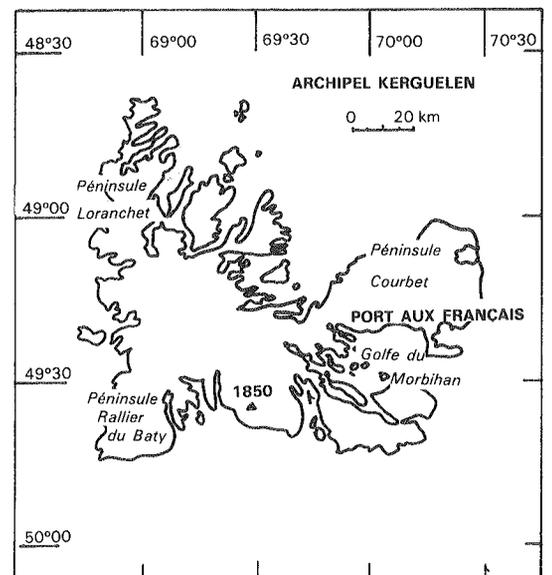




Photo Michel Pascal



Photo Michel Pascal

Port XII^e
(golf du Morbihan) -
tapis d'Azorella
et
Loa cookii
La station
baleinière
du Port Jeanne d'Arc.

vingtaine d'années une mission permanente à vocation exclusivement scientifique.

Entre 1820 et 1930, avant l'installation permanente de Port aux Français (1948), la présence humaine a été assurée par les chasseurs de « phoques » (éléphants de mer et otaries de Kerguelen) et de baleines. Cette exploitation était très souvent accompagnée de l'abattage de nombreux manchots qui alimentaient les foyers sur lesquels était fondue la graisse des mammifères marins.

L'impact de l'homme sur le milieu naturel peut être ramené à trois grands thèmes :

- L'influence directe de la présence de l'homme et de ses installations.
- L'introduction volontaire ou non d'espèces exogènes.
- L'exploitation de certaines ressources biologiques et les conséquences qui en découlent.

1) INCIDENCES DE L'INSTALLATION HUMAINE PERMANENTE :

Si l'on se fonde uniquement sur le critère de la construction, Port aux Français est une cité qui a connu aux cours des dix dernières années un dynamisme foncier peu commun. De même le démographe constatera avec quelque surprise le triplement de la population en 20 ans (1958 : une trentaine d'hommes ; 1970 : 90). Parallèlement, si l'on se réfère aux témoignages des biologistes des années 1954 à 1960, les nids d'albatros, les colonies de manchots papous, les aires de reproduction des pétrels géants ont été désertés au voisinage de la base sur un rayon d'une dizaine de kilomètres. « La part du feu » disent certains. Soit ! Mais il faut préciser que jamais un biologiste n'a été consulté et que l'on ne s'est jamais préoccupé de savoir quel pourrait être l'impact sur le milieu naturel de l'expansion de la base tant en bâtiments qu'en hommes.

D'autre part ce n'est que très récemment que les ordures ménagères sont systématiquement enterrées. Auparavant elles étaient déversées dans une décharge à ciel ouvert, dépotoir qui a permis l'adaptation puis la multiplication des souris, rats, surmulots et chats harets - car, hélas, l'homme ne se déplace jamais sans certains commensaux.

2) L'INTRODUCTION DES ESPECES EXOGENES :

- *Les introductions involontaires :*

Le rat, le surmulot et la souris ont débarqué clandestinement au siècle dernier des bateaux baleiniers et phoquiers. Curieusement, seule la souris semble s'être adaptée au milieu naturel et constitue de petites colonies peu étudiées. Elle ne semble pas représenter pour le moment un danger pour les colonies d'oiseaux comme cela a été le cas dans plusieurs îles Subantarctiques. Le surmulot et le rat noir sont restés localisés aux bâtiments de la base où ils sont à l'origine de dégâts non négligeables. C'est pour lutter



Photo Michel Pascal

*Nuage lenticulaire
sur le lac
de Guilvinec.*

contre leurs déprédations que l'on introduisit plusieurs chats.

– *Les introductions volontaires :*

LE CHAT : les quelques 4 ou 5 chats qui furent débarqués aux cours des années 1954 et 1955 furent choyés par les « missionnaires » (1) de l'époque. Il faut croire que la gent féline ne s'accommoda pas longtemps des attentions des humains puisqu'en 1957 on rapporte déjà l'existence de plusieurs individus menant une vie parfaitement sauvage et indépendante. En 1960, une première campagne de destruction laissait l'illusion que le problème était résolu alors que l'on maintenait sur la base même un certain nombre de reproducteurs. En 1970 enfin, décision fut prise, après dix ans de mise en garde de la part des différentes équipes de biologistes, d'entamer des campagnes d'éradication dans l'espoir de résoudre le problème. A cette époque la population de chats s'élevait à quelques 5 000 individus qui partageaient leur menu entre le lapin et différentes espèces d'oiseaux qui, dans ce pays sans arbres nichent exclusivement à

terre et sont donc particulièrement vulnérables. L'estimation de la prédation réalisée à partir de l'analyse des contenus stomacaux fait osciller le nombre d'oiseaux prélevés annuellement entre 1 million et 1,5 million. Les campagnes d'éradication ont permis d'endiguer la croissance démographique de l'espèce ainsi que son expansion territoriale. Cependant, en 1977, elles furent interrompues sans qu'aucune autre solution n'ait été apportée au problème : incohérence ? Le modèle de prévision des populations prévoit qu'en l'absence de chasse le nombre de chats sur l'île s'élèverait à 8 ou 9 000 individus en 1980 et que ces animaux effectueraient un prélèvement annuel de 1,5 à 2 millions d'oiseaux. Peu de populations aviennes sont capables de supporter pareilles ponctions.

LE MOUTON fut introduit pour apporter un supplément de viande au personnel de la base. Cantonné sur l'île Longue dans le golfe du Morbihan, il n'était susceptible de coloniser la Grande Terre qu'à l'occasion de son transport à Port aux Français. Bien qu'improbable cet événement s'est produit en 1975. Le bon sens aurait voulu que les transfuges soient immédiatement traqués ; ce n'est pourtant que deux ans plus tard qu'ils furent capturés. Fort heureuse-

(1) Il s'agit des personnes envoyées en mission aux Kerguelen et non de religieux.

ment il s'agissait d'animaux de 2 ans qui n'avaient pu se reproduire en raison de leur épaisse toison.

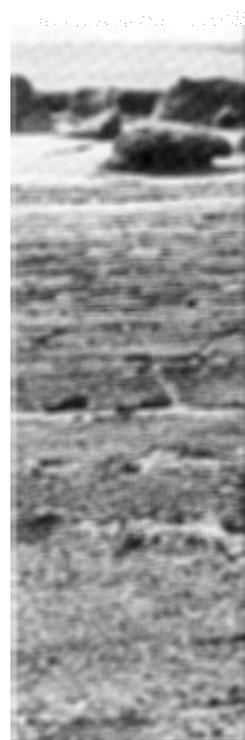
ESPECES PRAIRIALES DIVERSES.
 Pour améliorer la valeur des pâtures de l'île Longue, des espèces prairiales européennes furent introduites et, de ce fait, l'île Australia qui se trouve sous le vent a vu sa flore s'enrichir. L'île Australia constitue la première réserve intégrale de Kerguelen : elle fut constituée alors que l'archipel dépendait encore du Gouvernorat de Madagascar. Cette île est en outre un des rares sites où la flore indigène n'a pas été modifiée par le lapin et où subsiste encore le fameux chou de Kerguelen qui au XIX^e siècle, sauva du scorbut quelques équipages. En effet, sur la Grande Terre, le lapin a pratiquement éliminé cette crucifère pourtant très abondante au siècle passé si l'on en croit les récits des voyageurs de l'époque.

Le lapin fut introduit aux XIX^e siècle par les phoquiers qui voyaient dans cette espèce une ressource alimentaire en cas de naufrage. Le lapin s'est très bien acclimaté, multiplié et il colonise actuellement toute la Grande Terre, provoquant un déséquilibre profond de la flore

Photo Michel Pascal



Photo Michel Pascal



*Ci-contre à gauche :
Ile Australia.
C'est dans cette île
du golf du Morbihan
indemne
d'espèces animales
exogènes,
que l'on retrouve
la végétation indigène :
chou de Kerguelen
et Azorella.*

*Ci-contre à droite :
Cormorandière
abandonnée
(Pointe Suzanne).*

*Ci-dessous à gauche.
Les terriers
de lapins
servent de gîte
aux chats haret
(roche phonolithe).*

*A droite :
Dégradation
du couvert végétal
provoquée
par la prolifération
du lapin.*



Photo Michel Pascal



Photo Michel Pascal

initiale en éliminant presque totalement le chou de Kerguelen, de façon moins nette l'*Azorella* et en favorisant par contre le développement de l'*Acoena*. Dans certaines localités il a complètement éliminé la couverture végétale laissant à l'érosion éolienne tout loisir de mettre le sol à nu. L'introduction de la myxomatose n'a pas donné les résultats escomptés dans la mesure où l'insecte vecteur de cette maladie n'a pu s'acclimater sur l'île.

Le lapin au XIX^e siècle, le mouton en 1949 furent donc introduits pour permettre la survie de l'homme dans l'archipel de la désolation. C'est probablement dans un souci diététique et pour varier l'ordinaire que l'administration procéda en 1955, 56 et 57 à l'introduction du mouflon Corse et du renne de Laponie.

Le mouflon et le renne. Le mouflon fut introduit exclusivement sur l'île Haute dans le golfe du Morbihan, le renne le fut sur cette même île et sur la Grande Terre. L'absence totale de prédateurs naturels et l'adaptation rapide de ces espèces à leur nouveau cadre de vie engendra la désertification quasi totale de l'île Haute. La population de rennes de cette île,

affamée, la déserta en partie et vint grossir la population de la Grande Terre qui comptait déjà près de 500 têtes en 1977 (Bigot). Fait plus grave, un mouflon fut abattu en 1975 non loin de l'embouchure de la rivière du Sud sur la Grande Terre prouvant ainsi que cette espèce était tout à fait capable de franchir un bras de mer important, ce que l'on supposait impossible. Quel est l'apport de ces deux espèces dans l'alimentation du personnel de la mission ? Il est nul ! Une ou deux fois par an une expédition de chasse va abattre sans discernement quelques animaux faméliques sur l'île Haute, car il n'est pas question de chercher à suivre les rennes de la Grande Terre, trop bien adaptés à un vaste milieu et difficiles à approcher. La viande, très peu prisée car il faut savoir apprêter le gibier, se dessèche en général sur place. Contrairement au troupeau de moutons, qui est soigné et géré par un berger compétent, l'importance, la dynamique et la biologie des populations de rennes et mouflons de Kerguelen sont pratiquement inconnus. Pourtant, en introduisant ces deux espèces, l'administration contractait une sorte d'obligation morale de gestion. Il ne faut pas croire que c'est uniquement par ignorance que ce contrat ne fut pas respecté car, pour deux autres espèces, il le fut.

La truite et le saumon furent introduits à Kerguelen sous la responsabilité d'un laboratoire scientifique et ceci depuis une vingtaine d'années pour la truite. Ces introductions ont parfaitement réussi et, pour le moment, elles n'ont engendré aucun déséquilibre notable : les lacs et rivières n'hébergeaient aucun poisson et aucune espèce indigène n'eut à souffrir de la présence des nouveaux occupants. Ces expérimentations furent scrupuleusement suivies depuis la date des introductions jusqu'à nos jours et ceci grâce à la collaboration entre le service scientifique et l'administration des T.A.A.F.

– *Les introductions « folkloriques » :*

Je n'évoquerai que rapidement les phantasmes qui allèrent du début de réalisation à l'échec précoce. Il s'agit entre autre de la mule, du poney de Shetland, du chameau du désert de Gobi toutes espèces destinées à fournir des animaux de bât. Il y eut aussi l'introduction d'espèces de rapport : le canard colvert (il existe pourtant sur place une espèce locale : le canard d'Eaton), le vison. Enfin, certains se préoccupèrent des pullulations de lapin et voulurent y mettre fin en introduisant des espèces potentiel-

lement prédatrices (le chien par exemple) sans se soucier du fait qu'un animal recherche préférentiellement les proies qui lui sont les plus accessibles : témoin le chat qui préfère s'attaquer aux oiseaux qu'aux rats, souris et mulots. Je n'insisterai donc pas sur ces anciennes introductions ou velléités d'introductions, pour insister sur les initiatives récentes qui montrent que le passé reste bien vivace et actuel. En 1976 et 1977 ont été introduits le Filao (espèce de climat tropical !) et quelques espèces de conifères dans le but de créer la première forêt des îles Kerguelen. Il est inutile de préciser que ce projet pour le moins surprenant, n'avait même pas été soumis au conseil scientifique et que l'opération, qui coûta au demeurant fort cher, se solda par un échec. Ceci pour insister sur l'actualité de ce problème, en général très mal ressenti par les autorités administratives qui voient dans le veto scientifique une atteinte à leurs prérogatives.

3) L'EXPLOITATION DES ESPECES ENDOGENES :

Depuis l'arrêt de l'exploitation de l'éléphant de mer par la Société Industrielle des Abattoirs Parisiens (S.I.D.A.P.) en 1964 aucune espèce locale n'a été exploitée à partir d'installations terrestres. Cependant, la flotte de pêche soviétique prélève annuellement depuis 1970, sur le plateau continental 100 000 tonnes de poisson. Aucune étude préalable des stocks n'a été effectuée ou prise en considération et certains prétendent que ces ponctions sont parfaitement supportables par les populations.

Les dénombrements d'éléphants de mer sur les côtes de Kerguelen semblent prouver le contraire. En effet, entre 1954 et 1970 cette population est restée stable ou s'est accrue de 15 à 20 %, malgré l'exploitation de la S.I.D.A.P. Entre 1970 et 1977 elle a décliné de 20 à 30 % sans qu'aucun prélèvement d'origine humaine n'ait été effectué. Les 100 000 tonnes de poisson correspondant à la satisfaction du tiers des besoins énergétiques annuels de la population d'éléphants de mer de l'île si l'on suppose que cette espèce se nourrit exclusivement aux dépens de la faune ichthyologique. La corrélation entre la chute de la population d'éléphants de mer et l'intensification de la pêche soviétique est parfaite. L'attribution de quota et la surveillance par des observateurs devraient réglementer l'importance des captures. Nous



Photo Michel Pascal

*Harem
d'éléphants de mer
(l'Estacade).*

ignorons cependant tout de la vitesse de reconstitution des stocks.

Ainsi donc le simple dénombrement à terre des individus d'une espèce prédatrice peut stigmatiser une surexploitation humaine des espèces proies. Certaines espèces pourraient très facilement servir d'indicateur biologique pour peu que l'on ait quelques connaissances de leurs habitudes alimentaires et de leur comportement général. C'est ainsi que les dénombrements des colonies de manchots pourraient servir à estimer l'impact des futurs prélèvements de krill (2). Précisons cependant que par ce moyen l'époque de la surexploitation ne sera révélée qu'après coup car il existe une certaine latence entre le phénomène et sa répercussion sur l'espèce prédatrice.

Voici donc un tableau bien sombre diront certains. D'autres assureront que je l'ai noirci à plaisir. Je voudrais montrer que des solutions relativement simples peuvent être apportées à plusieurs des problèmes évoqués ici. Toutefois leur succès est subordonné avant tout à une coopération sans arrière-pensée entre les instances administratives et les instances scientifiques des T.A.A.F.

(2) Petit crustacé du genre des *Euphausia* qui constitue la principale nourriture des baleines.

Le premier point concerne le respect strict de la règle de non introduction d'espèces nouvelles sur le territoire.

Le deuxième consiste à organiser une lutte visant à maintenir à un niveau raisonnable l'importance des populations de chats (il a été démontré que c'était possible), de rennes et de mouflons ; sans négliger pour autant l'enseignement que pourrait apporter sur le plan de l'évolution, des stratégies adaptatives et de l'écologie générale l'étude de telles expériences d'introduction.

Le troisième consiste à compléter l'inventaire faunistique et floristique et à évaluer de façon relativement précise et à intervalles de temps réguliers l'importance des populations en se limitant, dans un premier temps, à certains taxons particulièrement sensibles aux modifications du milieu.

Un tel ensemble de mesures est relativement facile à mettre en œuvre et nécessite essentiellement d'être suivi à long terme. Une collecte systématique des renseignements suivie d'un traitement en métropole est parfaitement envisageable. Encore faut-il que soit acceptée l'idée qu'à Kerguelen certaines espèces et certains milieux sont menacés et que soit affirmée la volonté d'en réaliser la protection.

M.P.